

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU
Délibération n°2025_058**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

Date de la convocation : 05/02/2025

En exercice : 15

Date d'affichage : 05/02/2025

Qui ont pris part à la délibération : 14

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry – GASNIER Marie-José – BAQUE Benoît – ADAM Martine – MEYLAN Marielle – DELOUD Fabrice – ANCELET Sylvie – CASTAY Lionel – CECEILLE Colette – CASTAING Laurence – LAMARQUE Hervé – LACOME Fabien – CHARLES Hervé – MIJSBERGEN Cornelius

EXCUSES : SOURBE Thomas

Secrétaire de séance : Benoît BAQUE

OBJET : Tarifs de la régie ordinaire communale – régie de recettes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2221-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté 2024-63 portant modification de la régie ordinaire communale ;
- Vu la nécessité d'actualiser les tarifs applicables aux prestations communales relevant de ladite régie ;
- Considérant que les recettes correspondantes sont encaissées par la régie ordinaire communale ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

Article 1 : PHOTOCOPIES

Les tarifs applicables aux photocopies réalisées par l'accueil de la mairie sont fixés comme suit :

Photocopie A4 noir et blanc	0.20€
Photocopie A4 couleur	0.25€
Photocopie A3 noir et blanc	0.40€
Photocopie A3 couleur	0.50€

*SLOW***Article 2 : CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Les tarifs des concessions funéraires aux cimetières communaux (Village et Le Caprais) sont fixés comme suit :

Concession	30€ / m ²
Case de columbarium	500€

Article 3 : LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Les tarifs de location des salles municipales (salle des fêtes, salle des sports et/ou salle annexe) aux particuliers sont fixés comme suit :

	Habitants La Romieu		Habitants hors LR
Forfait journée ou week-end	Période hivernale 50€	Période estivale 30€	150€
Caution	200€		200€

Article 4 : LOCATION DU MOBILIER MUNICIPAL

Les tarifs de location du mobilier urbain communal (chaises) aux particuliers sont fixés comme suit :

	Habitants La Romieu	Habitants hors La Romieu
Frais de location	Gratuit	0.60€ Avec 1 transport : 0.80€ Avec transport aller/retour : 1€
Caution	200€	200€

Article 5 : REGIE ORDINAIRE

Les recettes correspondantes sont encaissées par la régie ordinaire communale conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture le 16/12/2025.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC



[Signature]